

Sont interdites :

- Toutes formes de violences physiques ou verbales.
- Toute dégradation volontaire des locaux ou du matériel.
- Toute intrusion d'objet dangereux (tranchant, arme) ou portant atteinte à la moralité.
- La présence de consommation d'alcool, de boisson énergisante et de produits illicites est formellement interdite.

Tout manquement à ces règles pourra aboutir à des sanctions et tout dommage pourra faire l'objet d'une obligation de réparation ou de demande de remboursement. Selon la gravité du comportement du jeune le responsable légal pourra être convoqué afin de prendre les mesures nécessaires.

La responsabilité du jeune incombe à ses parents, ou à défaut à son responsable légal, pendant les trajets allers et retours. Le jeune est libre de venir ou de repartir quand il le souhaite durant l'ouverture des locaux.

La direction se réserve le droit en cas de manquement à ce présent règlement de suspendre ou d'annuler une adhésion, dans ce cas aucun remboursement ne pourra être demandé. Nul n'est censé ignorer les règles. Ce règlement sera remis à chaque jeune lors de leur inscription.

**Nul n'est censé ignorer les règles.**

**Ce règlement sera remis à chaque jeune lors de leur inscription.**



Centre Jeunesse « Julie Nodot »

## Règlement intérieur

### Introduction

Le présent règlement intérieur a pour but d'organiser la vie de groupe dans un climat de confiance, de respect et de coopération indispensable à un bon fonctionnement. Il s'applique à toute personne fréquentant le centre jeunesse Julie Nodot, jeunes, adultes, familles, animateurs et direction.

Les conditions s'appliquent aussi bien aux personnes qu'aux biens.

L'accès est libre aux jeunes de 11 à 17 ans révolus, Loossois(es) et des communes environnantes si la demande est présente.

Le règlement s'impose dès l'adhésion annuelle.

Il doit être daté, signé, avec la mention lu et approuvé par le mineur et le responsable légal.

Un exemple peut être remis à la famille.

### 1. Lieu d'accueil, locaux, matériel

Le centre jeunesse Julie Nodot se situe au 8 rue Francisco Ferrer, sur la commune de Loos en Gohelle

La structure est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais.

Le centre jeunesse se compose de plusieurs espaces :

- Un hall d'accueil / salle de vie où se trouve un affichage permanent des diverses actualités (communes / Francas / Associations Loossoises et extérieurs) mais aussi un espace d'informations internes.
- Un bureau pour l'équipe d'animation / de direction et lieu de stockage (matériels électroniques et goûters).
- Une salle commune / gaming où les jeunes peuvent y jouer à la console, faire leurs devoirs ou simplement se poser pour échanger. Elle dispose également d'un coin ludothèque.
- Une salle d'activités modulables : elle est composée d'armoires (une armoire pour le stockage de matériels pédagogiques et une autre pour les activités culinaires).

- Une cour extérieur, avec un espace jeune avec une table de ping pong.

La structure dispose d'un accès à internet, les jeunes peuvent bénéficier du wifi pendant les horaires d'ouvertures. En dehors des créneaux de fonctionnement le réseau sera indisponible.

### Les objectifs du centre jeunesse

Les objectifs pédagogiques du projet pédagogique du centre jeunesse découlent des orientations de la commune de Loos en Gohelle et des Francas du Pas de Calais.

Pour l'équipe, une bonne politique éducative doit symboliser des valeurs comme : le vivre ensemble, la citoyenneté, la prise en compte de son environnement, la laïcité et la coéducation.

- Développer la personnalité des jeunes en favorisant leur épanouissement.
- Encourager l'ouverture culturelle des jeunes et favoriser l'accès aux loisirs pour tous.
- Permettre aux jeunes de sortir hors de leur territoire.
- Soutenir le temps de parole et d'écoute des jeunes, afin de susciter leur mobilisation et leur développement personnel.
- Eduquer à la citoyenneté,
- faciliter l'intégration des jeunes dans la société au niveau du jeune / au niveau de la société.
- Permettre aux jeunes d'exprimer leurs attentes et à faire reconnaître la légitimité de la jeunesse.
- Valoriser le rôle éducatif. Impliquer les parents dans la vie de la structure et de les accompagner dans les problématiques adolescentes. Tout parent peut contacter l'équipe du centre jeunesse par courriel : [t.sailly@francas62.fr](mailto:t.sailly@francas62.fr) ou au 06.69.33.90.00 directement dans la structure aux horaires d'ouverture.

## 2. Le fonctionnement

Les jeunes sont acteurs et décideurs de leurs temps de loisirs, ces derniers doivent être force de propositions pour les animations, les rencontres, sorties, séjour....

- L'équipe pédagogique est un personnel qualifié et diplômé

L'équipe se compose d'un(e) directeur(trice) et d'un animateur stagiaire (stage d'approfondissement en décembre 2022).

- Modalité de fonctionnement

Temps scolaire : les mercredis de 13h30 à 18h et les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Temps extra-scolaire : Vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Lors de sa venue, chaque jeune doit émarger sur une feuille de présence son horaire d'arrivée et de départ.

Permanences administratives de l'équipe d'animation : Mercredi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 17h.

- Inscription et règlement

L'adhésion annuelle au centre jeunesse est obligatoire.

Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités sorties et séjours.

Pour s'inscrire les jeunes doivent avoir 11 ans révolus.

Le dossier d'inscription est à venir chercher au centre jeunesse et à retourner complet avant le 1er jour dans la structure du jeune

L'inscription est valable 1 an à partir de la date de réception du dossier. Celle-ci peut se faire à tout moment de l'année. Une fois la date d'expiration d'inscription arrivant à son terme, les familles seront averties par message, pour revenir actualisé ou non le dossier.

### 3. Droit à l'image

Lors de l'inscription les familles donnent ou non au centre jeunesse « Julie Nodot » le droit de réaliser et diffuser (Site/Facebook, Vlog, Mairie, Affiches, bulletin municipal, réseaux sociaux...) les photos prises lors des temps d'animation, sorties et séjours.

Il est possible de demander des vidéos et photos réalisées en amenant une clé USB au nom du jeune.

Une demande écrite du tuteur légal (ou la famille d'accueil) doit être faite avant la fin du séjour ou en amont d'une manifestation. Le dernier jour la clé USB peut être ramené.

### 4. Tarifs

Les tarifs de l'adhésion est de **10 euros** à l'année pour les Loossois et de **15 euros** pour les extérieurs.

En donnant ce montant, le jeune active un Pass Ado qui lui donne accès aux diverses sessions proposés par la structure.

Ce Pass Ado est obligatoire pour avoir accès aux sessions et doit être dans la durée de sa validité.

Ce tarif ne comprend pas le paiement semaine pour les sessions.

La tarification durant les vacances scolaires varie en fonction du coefficient familial, entre **8 euros et 10 euros pour les Loossois et entre 11 euros et 13 euros pour les extérieurs.**

### 5. Activités

#### **HORS PERIODE SCOLAIRE : L'ACCUEIL LE MERCREDI ET SAMEDI :**

Tout jeune dont l'inscription est à jour peut arriver et repartir librement pendant les heures d'ouverture de l'espace jeunesse sans réservation.

Pour les activités payantes ou spécifiques ainsi que les séjours et chantier jeunes, les réservations sont obligatoires, le nombre de places est limité.

Les jeunes doivent s'inscrire durant les permanences d'inscriptions les mercredis et samedi durant les heures d'ouvertures entre 14h et 16h.

Plusieurs dates d'inscriptions en amont des vacances seront proposées.

#### **LES VACANCES SCOLAIRES :**

Les sorties sont validées avec le quota jeune 1 semaine avant le commencement du séjour.

Tout jeune dont l'inscription es faite après ce délai peut ne pas avoir accès aux sorties si toutes es les places sont prises.

### 6. Annulation des activités

Toute réservation peut être annulée par mail à [t.sailly@francas62.frou](mailto:t.sailly@francas62.frou) par téléphone au 06.69.33.90.00 durant les heures d'ouvertures du centre jeunesse avant les dates limites indiquées sur le flyer d'inscription. Les sorties ne sont jamais annulées, elles sont soit déplacées durant la session ou sur une autre période ou soit remplacées.

Les jeunes et / ou les familles en seront avertis. En cas d'annulation les règlements seront rendus aux familles.

### 7. Santé du jeune et traitements

L'état physique du jeune doit être compatible avec la vie en collectivité et avec les activités spécifiques qui pourraient être organisées. Les familles devront signaler sur la fiche sanitaire lors de l'inscription les informations médicales : allergies, asthme, traitement médical spécifique, Protocole d'Accueil Individualisé et les numéros de téléphone d'urgence. Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé impérativement. Si le jeune suit un traitement médical qui nécessite une prise pendant les horaires de l'espace jeunesse (journée, sorties, séjours...), les familles devront fournir obligatoirement une ordonnance et confier le traitement à un responsable. Le jeune ne doit pas l'avoir avec lui, même en cas d'asthme c'est à l'équipe d'avoir la responsabilité des médicaments et traitements. Tout médicament et traitement sans ordonnance est interdit.

### 8. Sécurité et Responsabilités

Le centre jeunesse est un lieu d'écoute, d'échange et de partage. Nous y vivons des moments conviviaux autour diverses activités. Il est impératif que chacun respecte les règles de vie et le vivre ensemble. Ces échanges doivent se passer dans de bonnes conditions, dans le respect, la tolérance et la bienveillance. Aucune discrimination, qu'elle soit (de couleur, de niveau d'étude, d'appartenance à un groupe, une catégorie sociale...), ne sera admise.